



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2013

Publication : 03/07/2013

EXTRAIT DU REGISTRE**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 25 Juin 2013****DOSSIER N° 10 :**

FONDS INTERMINISTERIEL DE
PREVENTION DE LA
DELINQUANCE – CONVENTION
ENTRE L'ACSE ET LA VILLE DU
BOUSCAT POUR L'ATTRIBUTION
DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 25 Juin 2013

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 33

Absent : 0

Excusés : 2

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusées avec procuration : MME MANDARD (à MME SALIN), MME TRAORE (à MME MADELMONT)

Absent :

Secrétaire : MME THIBAudeau

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2013

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2013

Publication : 03/07/2013

DOSSIER N° 10 : FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – CONVENTION ENTRE L'ACSE ET LA VILLE DU BOUSCAT POUR L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Jean-Yves PRIGENT

Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) créé en 2009, la ville du BOUSCAT pilote sur le territoire communal divers projets inscrits dans le plan départemental de prévention de la délinquance (PDPD) et relevant des trois axes prioritaires d'intervention définis au niveau local :

- prévention contre les violences intrafamiliales, faites aux femmes et aux mineurs,
- mesures en faveur de la citoyenneté, lutte contre les incivilités,
- actions en faveur des jeunes, décrochage scolaire, errance, prévention des addictions.

Trois projets ont été présentés et retenus par l'Agence Nationale de Cohésion Sociale et d'Égalité des Chances (ACSE), gestionnaire du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) :

- « Cet autre que moi » visant à la prévention des violences de genre. Cette action est en place sur la commune depuis 2010. Elle a permis de former des acteurs jeunesse du territoire à la pratique de l'outil pédagogique « Cet autre que moi » et d'intervenir en prévention auprès des collégiens. En 2013, les 3 classes de 4^{ème} du collège Jean Moulin et les 8 classes de 3^{ème} du collège Ausone ont été sensibilisées aux différentes violences. L'action a également été expérimentée au sein du collège Sainte Anne auprès d'une classe de 4^{ème} ;
- « Sensibilisation aux violences intrafamiliales » visant à initier une démarche de prévention des violences intrafamiliales sur la commune auprès de la population et des professionnels. Il s'agit d'un nouveau projet se décomposant en plusieurs actions. La première consiste à réaliser un recueil des différentes structures et professionnels pouvant être mobilisés sur ces questions. La seconde prévoit l'organisation de temps forts autour des violences révélées comme prioritaires sur le territoire : les violences à l'encontre des personnes âgées avec l'organisation d'une conférence ou d'une projection débat pendant la semaine bleue (octobre) et à terme les violences conjugales avec la réalisation d'un théâtre forum impliquant les ateliers théâtre de la ville.
- « Journées jeunesse et citoyenneté » visant à sensibiliser et faire réfléchir les jeunes autour de la notion de citoyenneté. Il s'agit de leur proposer des temps d'échanges et de débats sur la place et le rôle qu'ils peuvent jouer en tant que citoyen et leur permettre de rencontrer des citoyens en responsabilité. Les journées se déroulent sur 2 jours et accueillent les élèves de 3^{ème} des collèges de la commune.

Ces trois projets bénéficient d'un soutien au titre du FIPD à hauteur de 5 000 € :

- 1500 € pour « Cet autre que moi »
- 2500 € pour « Sensibilisation aux violences intrafamiliales »
- 1000 € pour « Journées jeunesse et citoyenneté ».

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 modifiée relative à la prévention de la délinquance portant création au sein de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (Acsé) d'un fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD),

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2013

Publication : 03/07/2013

VU les conventions proposées par l'Acse pour les projets « Cet autre que moi » « Sensibilisation aux violences intrafamiliales » et « Journées jeunesse et citoyenneté »,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR**

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à approuver les termes des conventions ci-annexées,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et tout document utile dans ce dossier,

Article 3 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget chapitre 74.

Fait et délibéré le 25 Juin 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2013

Publication : 03/07/2013